

## **ANNEXE 6 – RESUME NON-TECHNIQUE COMPLETE**

Compléments relatifs à la synthèse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents, et mesures prévues pour éviter les effets négatifs notables et réduire les effets n'ayant pu être évités

Thématique et impacts	Positif / Négatif		Direct / Indirect		Temporalité		Terme			Mesures associées	Impact résiduel
	P+	N-	D	I	T	P	Court	Moyen	Long		
<b>Cadre physique</b>											
<i>Chantier</i>											
Augmentation de la concentration des matières en suspension dans les eaux de ruissellement		X		X	X		X			E/R : Mise en œuvre de prescriptions diverses pour un chantier respectueux de son environnement s'imposant aux entreprises devant intervenir sur les sites	Faible
Risque potentiel de pollution des eaux superficielles et souterraines		X		X	X		X			E/R : Intégration des particularités topographiques dans la conception des projets et recherche d'un équilibre des déblais-remblais : estimation de 130 000 m <sup>3</sup> de déblais, et réutilisation de 6 500 m <sup>3</sup> , notamment dans le cadre de l'aménagement des espaces verts.	
<i>Exploitation</i>											
Absence d'impact sur les conditions climatiques	/	/	/	/	/	/	/	/	/	E/R : Intégration d'espaces paysagers arborés participant à la lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur : 9 100 m <sup>2</sup> d'espaces verts, 141 plantations d'arbres haute tige, 32 arbres en cépées et 2 300 m <sup>2</sup> de terrasses végétalisées  E/R : Infiltration partielles des eaux pluviales et mise en place d'une rétention des eaux pluviales ne pouvant être infiltrées en bassins de décantation avant raccordement au réseau existant - Gestion des eaux pluviales respectant le règlement d'assainissement de Meudon : infiltration des pluies courantes soit 8 mm et rejet sur le réseau existant avec débit de fuite de 2l/s/ha.	Faible
Hypothèses d'impact modéré des évolutions climatiques vis-à-vis du projet		X		X		X		X	X		
Modification localisée de la topographie pour répondre aux impératifs de gestion, construction, d'aménagements paysagers, d'aménagement de voiries ou de gestion des eaux pluviales (130 000 m <sup>3</sup> de déblais)		X		X		X		X			
Modification du régime d'écoulement du milieu récepteur		X		X		X		X			

Thématique et impacts	Positif / Négatif		Direct / Indirect		Temporalité		Terme			Mesures associées	Impact résiduel
	P+	N-	D	I	T	P	Court	Moyen	Long		
Imperméabilisation des sols induisant une augmentation et un étalement des ruissellements (taux d'absorption de 33%)		X		X		X		X			
Pollution potentielle des eaux de surface et des eaux souterraines constituant les milieux récepteurs des ruissellements		X		X	X			X			
Modification potentielle des conditions de perméabilité du site par tassement des sols (130 000 m <sup>3</sup> de déblais et 6 500 m <sup>3</sup> de remblais)		X		X	X			X			
<b>Cadre biologique</b>											
<u>Chantier</u>											
Modification de l'occupation du sol et destruction d'espèces végétales (communes)		X	X			X	X	X		E/R : Secteurs d'évolution des engins de chantier et des camions et stockage des matériaux cantonnés à l'emprise du site du projet.	Faible
Dérangement de la faune en phase chantier		X		X	X		X			E/R : Mise en œuvre de prescriptions diverses pour un chantier respectueux de l'environnement s'imposant aux entreprises devant intervenir sur les sites.	
Dégradation potentielle des milieux aquatiques en aval du chantier		X		X	X		X			E/R : Mise en défens durant la période de chantier des entités arborées conservées dans le cadre du projet.	
<u>Exploitation</u>											
Modification de l'occupation du sol et destruction d'espèces végétales (communes)		X	X			X	X			E/R : Mesures liées à l'aménagement paysager d'espaces verts au sein du projet d'aménagement d'ensemble : 9 100 m <sup>2</sup> d'espaces verts, 141 plantations d'arbres haute tige, 32 arbres en cépées et 2 300 m <sup>2</sup> de terrasses végétalisées	Faible
Dérangement de la faune en phase d'exploitation		X		X		X		X		E/R : Choix d'une palette végétale parmi l'herbier indigène, comprenant des espèces correspondantes à celles existant	

Thématique et impacts	Positif / Négatif		Direct / Indirect		Temporalité		Terme			Mesures associées	Impact résiduel
	P+	N-	D	I	T	P	Court	Moyen	Long		
Constitution de nouveaux milieux potentiellement favorables à la diversification de la faune et de la flore locales	X			X		X		X		actuellement sur les milieux naturels de la commune, et l'herbier complémentaire (pouvant introduire des espèces plus horticoles), permettant une diversification des textures et des couleurs.	
Absence d'impact sur le réseau Natura 2000	/	/	/	/	/	/	/	/	/		
<b>Cadre paysager et patrimoine culturel</b>											
<u>Chantier</u>											
Mise à jour potentielle de vestiges archéologiques	/	/		X		X	X			E/R : Absence de mesures spécifiques	Faible
Evolution du paysage urbain	/	/	X		X		X				
<u>Exploitation</u>											
Transformation d'un paysage déperissant en un paysage présentant un parti pris architectural fort		X	X			X		X		E/R : Préservation des sujets arborés de qualité (bosquet de 5 arbres), plantations de 141 arbres haute tige et 32 arbres en cépées sur le site Hélios 2, d'essences retenues en cohérence avec le paysage local (notamment proximité de forêt de Meudon) et d'arbustes sur toute la périphérie du site.	Faible
Modification des perceptions visuelles depuis les espaces proches	/	/		X		X		X			
Organisation du développement urbain (valorisation de l'image du quartier)	X			X		X		X			

Thématique et impacts	Positif / Négatif		Direct / Indirect		Temporalité		Terme			Mesures associées	Impact résiduel
	P+	N-	D	I	T	P	Court	Moyen	Long		
<b>Cadre de vie</b>											
<p><u>Chantier</u></p> <p>Nuisances diverses vis-à-vis des entreprises et personnes circulant régulièrement aux abords du site</p>		X		X		X		X		<p>E/R : Mise en œuvre de prescriptions diverses pour un chantier respectueux de son environnement s'imposant aux entreprises devant intervenir sur le site.</p> <p>E/R : Secteurs d'évolution des engins de chantier et des camions et stockage des matériaux cantonnés à l'emprise du site du projet.</p> <p>E/R : Mise en œuvre d'une charte chantier à faibles nuisances pour un chantier respectueux de l'environnement et des riverains, s'imposant aux entreprises devant intervenir sur les sites.</p>	Faible
<p><u>Exploitation</u></p> <p>Hausse locale du trafic (création de 1 500 places de stationnement)</p> <p>Hausse modérée de l'environnement sonore (+2 dB(A))</p> <p>Dégradation potentielle mais limitée de la qualité de l'air par hausse de la circulation sur ce secteur</p>		X		X		X		X		<p>E/R : Création d'une nouvelle voie (communale) permettant de fluidifier le trafic dans la zone, proposition d'ajustements de modalités de circulation sur les voies et carrefour d'accès environnants, raccordement sécurisé aux infrastructures existantes et incitation aux déplacements doux (création d'un local de 570m<sup>2</sup> pour le stationnement des vélos).</p> <p>E/R : Mise en place de dispositifs d'éclairage public adaptés en termes de puissance lumineuse, d'orientation d'éclairage et de temps d'éclairage.</p> <p>E/R : Projet paysager favorisant la lutte contre les nuisances atmosphériques et de radiation liées au développement des zones urbaines.</p>	Faible à moyen

Thématique et impacts	Positif / Négatif		Direct / Indirect		Temporalité		Terme			Mesures associées	Impact résiduel
	P+	N-	D	I	T	P	Court	Moyen	Long		
<b>Cadre socio-économique</b>											
<u>Chantier</u> Absence d'impact significatif	/	/	/	/	/	/	/	/	/	Absence de mesures spécifiques	-
<u>Exploitation</u> Accroissement de la dynamique économique et sociale locale	X		X			X		X		Absence de mesures spécifiques	Positif
<b>Réseaux et Déchets</b>											
<u>Chantier</u> Absence d'impact significatif										E/R : Absence de mesures spécifiques	-
<u>Exploitation</u> Hausse des besoins en eau potable et des consommations énergétiques		X		X		X		X		E/R : Absence de mesures spécifiques	Faible
Augmentation des rejets d'eaux usées sur le réseau de la commune		X		X		X		X			
Augmentation de la production de déchets		X		X		X		X			
<b>Santé humaine</b>											
<u>Pollution des eaux</u> Absence d'impact spécifique	/	/	/	/	/	/	/	/	/	E/R : Mise en œuvre de modalités d'assainissement des eaux usées et pluviales du site (notamment bassins avec décantation des matières en suspension avant rejet dans le réseau).	Faible
<u>Bruit</u> Hausse relative du bruit ambiant concomitante à l'occupation de nouveaux bâtiments et à l'augmentation du trafic routier issu du site		X		X		X		X		E/R : Utilisation d'engins conformes à la législation durant la phase chantier.	
<u>Pollution atmosphérique</u> Dégradation potentielle mais limitée de la qualité de l'air par		X		X		X		X		E/R : Définition d'objectifs d'isolement acoustique sur les façades les plus sensibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ambiant diurne : 57 dB en limite de propriété</li> <li>- Ambiant nocturne : 49 dB en limite de propriété</li> <li>- Ambiant terrasse (accessible aux futurs utilisateurs) : 55 dB</li> </ul>	

Thématique et impacts	Positif / Négatif		Direct / Indirect		Temporalité		Terme			Mesures associées	Impact résiduel
	P+	N-	D	I	T	P	Court	Moyen	Long		
hausse de la circulation sur ce secteur										E/R : Incitation aux déplacements non motorisés (création d'un local vélo de 570 m²)  E/R : Installation de 75 bornes de recharge pour véhicules électriques et des mesures conservatoire pour avoir à termes 300 bornes.	
<u>Pollution lumineuse</u> Absence d'impact sur la santé humaine	/	/	/	/	/	/	/	/	/	E/R : Les mesures de réduction d'impact concernant la pollution lumineuse consiste à retenir des solutions d'éclairage mesuré, favorables à la préservation de la qualité du ciel nocturne.	

P+ : Positif ; N- : Négatif ; T : Temporaire ; P : Permanent ; D : Direct ; I : Indirect E/R : Mesures d'évitement et de réduction